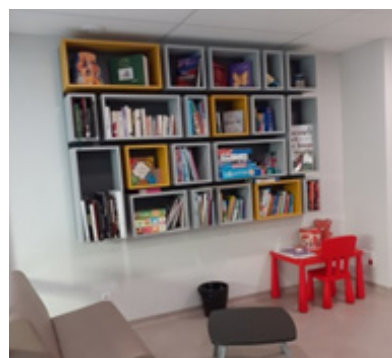


Livret d'accueil

Unité de Soins Palliatifs U.S.P.



Contacts :

- **Secrétariat 04 74 45 44 31**

- **Soignants 04 74 45 41 68**

(de préférence entre 11h et 12h et de 14h à 18h)

- **Cadre de santé 04 74 45 40 64**

Présentation de l'USP

L'USP accueille des patients majeurs, pour une **hospitalisation de courte durée** (10 jours environ), présentant des **symptômes d'inconfort dans le cadre d'une pathologie incurable ou pour un séjour de répit.**

L'**équipe pluridisciplinaire** est composée de médecins, infirmiers, aides-soignants, agents de service hospitalier, psychologues, cadre de santé, secrétaire, psychomotricien, diététicien. Des rééducateurs peuvent intervenir à la demande des professionnels (ergothérapeute, orthophoniste, kinésithérapeute...)

Durant votre séjour, des intervenants extérieurs peuvent venir à votre rencontre tels que :

- Les bénévoles de l'Association de Soutien aux Soins Palliatifs
- D'autres intervenants ponctuels
- Les représentants des cultes (à votre demande)

L'USP dispose de douze chambres individuelles dotées d'une table de nuit réfrigérée, d'une salle de bain avec sanitaires et d'une terrasse privative.

Tout au long de votre hospitalisation, une **coordination est faite médicalement**, selon les besoins, afin de vous proposer les meilleurs suivi et prise en charge.

Des entretiens médicaux vous seront proposés en présence ou non de vos proches selon vos souhaits sur rendez-vous.

Votre départ de l'unité est travaillé avec vous, vos proches et les professionnels de santé du service. L'assistant social peut alors intervenir lors d'entretiens individuels ou familiaux afin de mettre en place un projet de vie fiable et sécurisée en partenariat avec l'Equipe Mobile et d'Accompagnement de Soins Palliatifs et/ou l'Hospitalisation à Domicile.

Si le retour à domicile n'est pas réalisable, nous élaborons avec vous un projet de vie adapté : Service de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), Unité de Soins de Longue Durée, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes...

Droits des patients

Permission de sortie

Au cours de votre séjour, et si le médecin estime que votre état de santé le permet, une permission de sortie de 48 heures maximum peut vous être accordée.

Personne de confiance

Vous pouvez désigner une personne de confiance (conjoint, parent, enfant, ami, proche...) qui sera consultée dans le cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté. Cette désignation est faite lors de votre arrivée dans l'unité sur un support dédié.

Directives anticipées

Vous pouvez, si vous le désirez, écrire vos directives anticipées afin de préciser vos souhaits et volontés (pour votre fin de vie) quant aux soins et traitements que vous ne souhaitez pas que l'on vous fasse.

Organisation des soins et du service

Modalités pratiques



Privilégiez des **vêtements adaptés**



Apportez des produits d'hygiène (liste affichée dans chaque chambre), pas d'objets de valeurs



Télévision : Demande de démarrage et règlement auprès du relais H au bâtiment principal



Téléphone : gratuit pour recevoir des appels, payant pour passer des appels



WIFI haut débit : payant, ouverture droits au bureau des entrées



Repas accompagnant : Achat de ticket repas auprès du bureau des entrées



Visites : Les horaires de visites sont **de 12h à 20h**.

**Nous vous remercions de privilégier les appels à vos proches entre 11h et 18h.
Si vous souhaitez contacter votre proche, merci d'appeler directement le 04 74 45 45 55**

Organisation des soins

Dans la mesure du possible, **nous respectons vos habitudes de vie**, votre rythme du sommeil et portons une attention sur vos goûts et la présentation des repas. Ponctuellement, les petits déjeuners ou collations peuvent être améliorées avec différentes douceurs.

Des soins de support peuvent vous être proposés, selon les possibilités du service et votre état de santé :

- bains thérapeutiques,
- toucher empathique,
- aromathérapie,
- thérapie d'activation de la conscience,
- activités occasionnelles.

Aussi, nous pouvons mettre à votre disposition un poste CD avec port USB, une veilleuse-lanterne, un radio réveil, un casque TV.

Pour votre entourage, nous disposons d'une chambre accompagnante ou d'un lit-couche. Renseignements auprès de l'équipe pour les modalités et fonctionnement.

Un salon, une bibliothèque et une terrasse extérieure sont également à votre disposition ainsi qu'à vos proches.

Nous vous souhaitons la bienvenue dans l'unité !

Présentation des différentes structures possibles après votre hospitalisation à l'USP

	Missions	Prise en charge financière	Équipe / Téléphone	Notes
EMASP Équipe Mobile et d'Accompagnement en Soins Palliatifs	Équipe mobile qui se déplace au domicile des patients ou en structure pour évaluation; avis et accompagnement.	Pas de financement	Joignable de 9h à 17h du lundi au vendredi 04 74 45 40 65	
HAD Hospitalisation à Domicile	Coordonne au domicile du patient des soins médicaux et paramédicaux lorsque la prise en charge correspond aux critères HAD. Lit de repli possible à l'USP.	Possible reste à charge selon revenus	Joignable 24h/24, 7j/7 (astreinte médicale et infirmière)	
SMR Soins Médicaux et de Réadaptation	Unité d'hospitalisation de 3 à 4 semaines pour des patients nécessitant des soins médicaux, de la rééducation/réadaptation avant retour dans le lieu de vie.	Pris en charge sécurité sociale (à 80% ou 100% si ALD) dans la limite des tarifs de la SS + mutuelle (suivant contrat)	Continuité des soins médicaux et paramédicaux assurée	
USLD Unité de Soins de Longue Durée	Unité de soins de longue durée pour les patients nécessitant un suivi médical rapproché et une aide importante en matière de soins. Permissions possibles.	Payant : Tarif variable d'un établissement à l'autre, possible aides sociales selon ressources	Continuité des soins médicaux et paramédicaux assurée	
EHPAD Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (Maison de retraite)	Établissement public ou privé sans limite de durée de séjour, patients de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie physique et/ou psychique et qui ne peuvent plus être maintenus à domicile (pas de soins médicaux lourds). Possible soutien avec l'HAD. Permissions possibles.	Payant : Tarif variable d'un établissement à l'autre, possible aides sociales selon ressources et statut de l'EHPAD	Suivi médical par le médecin traitant, présence médicale et paramédicale variable suivant les établissements	
Période limitée				
Hébergement sans limite de temps				